

Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 21 septembre 2016

Présents : Mrs Daniel JUGY, Jean-Pierre TOULOUSE, Philippe POULEAU, Michel AUDRAN, Yves BLANCHET, Antonio PEREZ, Patrice REVAH, Mmes Danielle DAUBE, Elizabeth PEREIRA, Fabienne JOUVE.

Excusés :

Marion BRUNO donne pouvoir à Danielle DAUBE.

Charles SPETH donne pouvoir à Patrice REVAH, jusqu'à son arrivée.

Mairie : Aurélie BILLARD, adjointe à la direction des services.

Ouverture de la séance à 18h00 par monsieur le maire pour ce conseil municipal de rentrée.

Secrétaire de séance : Yves BLANCHET

Aurélie BILLARD, adjointe à la direction des services, donne lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal du 22 juillet 2016. Pas d'observation ni de question, signature du registre des délibérations.

Ordre du jour

1. ÉLUS – Adjoints – Nombre d'adjoints et élection 4^{ème} adjoint(e) suite à démission d'une conseillère municipale adjointe

Monsieur le préfet a fait part de son accord concernant la démission de madame Sylviane LAURO, conseillère municipale et 3^{ème} adjointe déléguée à l'animation, la communication, la jeunesse et aux affaires scolaires, avec effet à la date du 08 septembre 2016.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien du nombre de 4 adjoints, sur l'occupation du rang de la 4^{ème} adjointe, madame Danielle DAUBE, au rang de 3^{ème} adjointe et de procéder à l'élection d'un(e) 4^{ème} adjoint(e).

Il sollicite les candidatures.

Monsieur Michel AUDRAN est candidat. L'élection a lieu au scrutin secret.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. ÉLUS – Commissions municipales – Elections pour les commissions municipales pour lesquelles une conseillère municipale démissionnaire avait été désignée

Suite au résultat de ce vote, Michel AUDRAN se porte volontaire pour prendre les responsabilités d'adjoint en remplacement de Sylviane LAURO au sein des commissions municipales suivantes : sécurité, ressources humaines - affaires sociales, animation – communication – jeunesse – affaires scolaires (monsieur Michel AUDRAN fait déjà partie des commissions finances, aménagement du territoire, voirie – réseaux – environnement et urbanisme – bâtiments).

A l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur Michel AUDRAN est élu pour les commissions communales ci-dessus mentionnées à compter du 21 septembre 2016 et pour la durée restant à courir du mandat municipal actuel.

3. ELUS - Santé – Election d'un(e) conseiller(e) municipal(e) en charge des questions de santé suite à démission d'une conseillère municipale

Madame Sylviane LAURO ayant démissionné, l'élection d'un(e) deuxième conseiller(e) municipal(e) en charge des questions de santé et de gestion de crises majeures présentant un risque pour la population est nécessaire.

Madame Marion BRUNO, volontaire, est élue comme correspondante santé, au même titre que madame Danielle DAUBE, élue depuis le conseil municipal du 28 mars 2014.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. FISCALITE – Modalités d'établissement des impôts locaux 2017

Compte tenu des incertitudes sur les recettes des communes dans les années futures, monsieur le maire propose de ne pas apporter de modifications aux modalités d'établissement des impôts directs locaux pour 2017, les abattements, exonérations et diverses modifications susceptibles d'être mis en place n'étant pas compensés.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. ANIMATIONS – Convention camion pizzas

Suite à la demande de monsieur Sylvain MASSONI, le conseil municipal doit se prononcer sur l'installation d'un deuxième camion pizzas, le mercredi soir de 17h à 22h, sur le parking de la place Edmond JUGY. Une convention avec monsieur Sylvain MASSONI doit être signée pour établir son installation du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2016, au tarif de 5 € par jour, soit à chaque occupation. Cette convention sera renouvelable annuellement au 1^{er} janvier de chaque année.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. DÉMOGRAPHIE – Recensement de la population 2017 – Recrutement d'agents recenseurs

Madame Danielle DAUBE, adjointe déléguée aux ressources humaines et aux affaires sociales rappelle au conseil municipal que la population de la commune sera recensée du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Pour mener à bien la collecte des données, il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents recenseurs vu les deux zones de collecte instaurées sur la commune. Le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de rémunération des deux personnes qui seront recrutées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter deux agents recenseurs en contrat pour accroissement temporaire d'activité du 04 janvier 2017 au 18 février 2017, rémunérés sur la base d'un Smic mensuel à temps complet, assortie le cas échéant du supplément familial de traitement, et de frais de déplacement qui seront évalués par monsieur le maire.

Les offres de recrutement seront présentées sur le site de la commune, par voie d'affichage et dans le prochain Aiglun Info afin de privilégier le recrutement de personnes de la commune qui sont à la recherche d'un emploi (réponse avant le 25 novembre 2016).

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. DÉMOGRAPHIE – Convention avec l'INSEE pour la dématérialisation des données d'état civil et électorales

Suite au changement des logiciels administratifs de la mairie permettant la dématérialisation des données, il est désormais possible d'effectuer automatiquement et gratuitement les envois de ces bulletins par internet via un Système de Dépôt de Fichier Intégré (SDFI).

Il convient de signer une convention avec l'INSEE définissant les modalités et conditions de dématérialisation des échanges pour la transmission de l'ensemble des données de l'état civil et des avis électoraux par internet.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. RESEAUX - ELECTRICITE - Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04) – Modification statutaire liée à la compétence exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Arrivée de Charles SPETH.

Jean-Pierre TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, présente les éléments suivants. Le 26 février 2016, le conseil municipal avait délibéré en faveur du transfert de la compétence relative aux infrastructures de recharge électrique, approuvant ainsi les nouveaux statuts du SDE 04.

Le 11 juillet 2016, en conseil syndical du SDE04, une compétence supplémentaire a été ajoutée : la compétence Exploitation des infrastructures de recharge électrique.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification proposée par le comité syndical du SDE04 et visée à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales.

Nota : à ce jour tout reste à déterminer quant à l'organisation pratique.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. SECURITE – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) – Conventions de constatation d'achèvement des programmes n° 16, 17, 27, 62 et 101

Jean-Pierre TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique au conseil municipal qu'il s'agit d'opérations administratives demandées par le percepteur : l'établissement de conventions d'achèvement des travaux pour la restitution des ouvrages à la commune, travaux réalisés par le SMAB pour la période antérieure à 2015. Les programmes concernés sont les suivants :

- programme n°16 : travaux d'entretien réalisés par le Conseil général 04 ;
- programme n°17 : étude globale du bassin versant de la Bléone ;
- programme n°27 : programme de travaux 1999 ;
- programme n°62 : protection de berge au lieu-dit la Gibonne ;
- programme n°101 : travaux de protection de la ZAC.

Pour chacun des programmes ci-dessus, lecture est donnée des projets de conventions. Les opérations relatives à la réalisation des travaux sont achevées et les modalités financières de chaque programme sont conformes au niveau comptable.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. PERSONNEL COMMUNAL – Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence - Adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement

Ce point a été présenté par monsieur le maire et par Aurélie BILLARD pour les explications techniques, la situation est la suivante :

Compte tenu de l'effectif réduit du personnel du service administratif (absence pour maladie de la DGS depuis novembre 2015) et pour éviter tous problèmes (congrés de fin d'année, maladie, charges de travail accrues), l'adhésion au service de remplacement et de renforcement est proposée.

Tout agent intervenant dans le cadre de cette convention sera salarié du Centre de gestion. La commune remboursera au Centre de gestion le traitement et les charges auxquels s'ajouteront des frais de gestion de 8% permettant de couvrir les frais de gestion administrative et les frais de formation.

Les frais de déplacement ne seront remboursés que si l'agent effectue un trajet supérieur à 40 kilomètres aller-retour dans la journée. Les frais de déplacement seront remboursés par la collectivité d'accueil

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – ENSEIGNEMENT – Dépenses de fonctionnement du groupe scolaire - Contentieux commune des Mées – Avis de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les délibérations D08 du 28 octobre 2005 et D08 du 27 septembre 2012 relatives à la participation aux frais de fonctionnement du groupe scolaire et au mandatement d'office demandé auprès du préfet concernant la créance non recouvrée de la commune des Mées.

Ce mandatement d'office n'ayant été suivi d'effet, monsieur le trésorier de Digne-les-Bains, comptable de la commune d'Aiglun, a saisi la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir recueilli les observations des deux communes concernées, la chambre régionale des comptes a rendu son avis dans sa séance du 3 août 2016, notifiée à la commune le 12 août 2016.

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire donne lecture de l'avis rendu par la chambre régionale des comptes aux membres du conseil municipal, affiché en mairie, qui dit, en son article 2, que la créance de la commune des Mées vis-à-vis de la commune d'Aiglun s'élève à la somme de 2 707.41 €.

12. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – RESEAUX – EAU – Attribution procédure adaptée travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable Hameau du Collet - Vallon de Fergons

Présenté par Jean-Pierre TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement.

Parmi les 8 entreprises ayant présenté des dossiers pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise SACCO, rue Ferdinand de Lesseps, Saint Christophe, BP 9011, 04990 Digne-les-Bains cedex 09 a été retenue sur les prix unitaires fournis.

Le montant estimé du marché d'après les devis quantitatifs estimatifs est de 117 848,20 € ht.

13. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – CENTRE VILLAGE– Procédure adaptée travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants – Désignation mission Coordination Sécurité Santé

Ce point a été présenté par Philippe POULEAU, adjoint délégué à l'urbanisme et aux bâtiments.

La consultation pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants va être lancée. Celle-ci comprenant 3 lots, une mission CSPPS est nécessaire.

Le cabinet Veritas, immeuble Thaïs, 9 rue du docteur Honorat, 04000 Digne-les-Bains, a été choisi pour effectuer cette mission de niveau 3 pour un montant total de 850.00 € ht.

14. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – CENTRE VILLAGE– Attribution procédure adaptée fourniture et pose d'un panneau d'affichage électronique

Présentation par Philippe POULEAU, adjoint délégué à l'urbanisme et aux bâtiments.

Les entreprises ont été consultées et 3 réponses ont été recueillies. Après réunion de la commission, le 30 août dernier, ID System, BP 8, 07210 Chomerac, a été retenue pour une offre de 10 000 € ht concernant la fourniture et la pose de ce panneau, comprenant une garantie sur site de 5 ans pour une valeur totale de 1 623.00 € ht.

Les choix définitifs concernant la couleur du panneau et sa présentation générale n'ont pas été décidés.

15. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – CIMETIERE – Concession

Vente d'une case funéraire trentenaire pour un montant de 200 € :

1/3 du montant sera versé sur le budget du CCAS, les 2/3 restants au profit du budget principal.

16. ÉLUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal – FINANCES - Engagements comptables

Monsieur le maire énonce la liste des dépenses engagées pour la période du 22/07/2016 au 21/09/2016 pour :

Budget eau/assainissement : montant néant.

Budget principal : montant total : 1 374,60€ (voir annexe 1).

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Préfecture : nomination de Myriam GARCIA, secrétaire générale.
- AMRF : Congrès nationaux des maires ruraux.
- Préfecture : FNPIC.
- Préfecture de région : stratégie gestion des risques d'inondations.
- AMRF : campagnes au cœur du débat présidentiel.
- Préfecture : rappel instructions VIGIPIRATE.
- Groupe de 4 étudiants à la recherche d'un partenariat.
- AMF : accueil des migrants.
- Lecture des remerciements reçus depuis le dernier conseil municipal.
- Dates à retenir : voir listing de monsieur le maire.

19h30 : monsieur le maire clôture la séance.

Le secrétaire,

Yves BLANCHET



Le maire,

Daniel JUGY



BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - Dépenses engagées du 22/07/2016 au 21/09/2016 : néant**BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 22/07/2016 au 21/09/2016 :**

Fournisseurs	Objet	TTC	Date	SECT°
CARREFOUR	Cafetières mairie	80.99 €	06/09/2016	INVEST
TMI SARL	Réparation débroussailleuse	193.34 €	17/09/2016	FONCT
CEF	Fournitures électriques pour branchement vidéoprojecteurs école	97.70 €	17/09/2016	FONCT
BAR LE ROMARIN	Petits déjeuners Opération libre	240.00 €	14/09/2016	FONCT
ALPES DETERGENTS	Détartrant liquide lave-vaisselle cantine	50.81 €	13/09/2016	FONCT
TMI SARL	Réparation tondo broyeur	231.12 €	12/09/2016	FONCT
PROVENCE FROID	Visite maintenance lave-vaisselle cantine	240.00 €	06/09/2016	FONCT
CARREFOUR	Fournitures alimentaires	17.64 €	06/09/2016	FONCT
DENY	Clé bureau directrice école	61.66 €	29/08/2016	FONCT
BROSSETTE	Robinet flotteur + mécanisme + robinet temporisé	127.43 €	29/08/2016	FONCT
BROSSETTE	Groupe de sécurité chaudière pôle	33.91 €	29/08/2016	FONCT

Total**1 374.60 €**

